

SLOW

REPUBLIQUE FRANCAISE : LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

<p>Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois Commune de Contamine-Sarzin (74270)</p>	<p>Extrait du registre des délibérations du conseil municipal Séance du lundi 12 juin 2023 Par suite d'une convocation en date du 1^{er} juin 2023, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le lundi 12 juin 2023 à 20h00 sous la présidence de Monsieur Georges Canicatti, Maire.</p>
<p>Nombre de conseillers : 15 En exercice : 13 Présents : 10 Votants : 12 Délibération n°D_2023_06_12_12</p>	<p>Etaient présents : M. Georges Canicatti, Mme Anne-Marie Cecon, M. Christophe Comé, Mme Pierrette Baton Marechal, M. Marc Brunier, M. Louis Buda, Mme Carole Chen, M. Jean-Philippe Gecchele, Mme Josiane Masson, M. Christophe Piazzoni Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.</p> <p>Absents ayant donné procuration : M. Julien Langloys à Mme Anne-Marie Cecon, M. Laurent Esteulle à M. Christophe Comé Absent excusé : / Absent : /</p> <p>Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Mme Pierrette Baton Marechal est désignée pour remplir cette fonction.</p>

Objet : Demande de subvention exceptionnelle de l'association CONT'ANIM pour l'organisation de la fête médiévale des 26 et 27 août 2023

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de CONT'ANIM par lequel l'association sollicite la commune pour l'octroi d'une subvention exceptionnelle pour l'organisation de la fête médiévale sur la commune les 26 et 27 août prochains.

Il souligne que l'octroi de cette subvention revêtira un caractère exceptionnel et qu'elle s'ajoutera aux gratuités de la location de l'espace Pierre Brand. Elle serait accordée compte-tenu de l'importance de l'évènement qui fait sortir la commune de l'anonymat et qui se produit sans discontinuer depuis 2015. Il suggère néanmoins à M. le Président de l'association Cont'Anim d'élargir leur demande de subvention au niveau de l'intercommunalité et du Département.

Au vu de la demande, *hors de la présence de M. Norbert Regard*, le conseil municipal, par 10 voix pour et 2 abstentions (M. Georges Canicatti et Mme Carole Chen), décide :

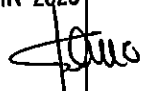

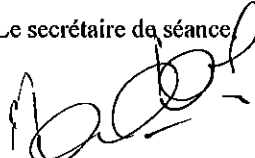
- * **D'OCTROYER** une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 500 € à l'association CONT'ANIM pour l'organisation de la fête médiévale sur la commune les 26 et 27 août prochains ;
- * **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires.

Les crédits correspondants seront inscrits à l'article « 6574 – Subvention de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé » du budget principal M14 de l'exercice 2023.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 13/06/2023
Reçu en préfecture le 13/06/2023
Publié le 14/06/2023
ID : 074-217400860-20230612-D_2023_06_12_12-DE

S²LOW

<p>Délibération certifiée exécutoire</p> <p>Compte tenu de sa télétransmission le : 13 JUIN 2023</p> <p>De sa publication : 14 JUIN 2023</p> <p>Et de sa mise en ligne le : 14 JUIN 2023</p>	<p>Extrait conforme au registre des délibérations.</p> <p>Fait à Contamine-Sarzin, le 12 juin 2023</p> <p>Le Maire,  </p> <p>Le secrétaire de séance </p> <p>Georges CANICATTI Pierrette BATON MARECHAL</p>
--	---

